

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 116 (1990)  
**Heft:** 26

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les membres remplaçants proposés pour le Conseil suisse d'honneur ont été élus en bloc et à l'unanimité.

Selon M. R. Arioli, membre du CC et trésorier, on a eu du mal à équilibrer le budget pour 1991. Les dépenses en effet connaissent une augmentation importante, liée à l'accroissement des effectifs de personnel, et donc des coûts de fonctionnement du secrétariat général, à quoi s'ajoutent d'une part les frais de l'informatisation en cours, d'autre part la rémunération des experts, toujours plus nombreux, appelés à participer à l'élaboration des normes.

A l'avenir, on s'efforcera en priorité de stabiliser les coûts du personnel et de maintenir un système de milice qui a donné toute satisfaction jusqu'à présent. De même, on se montrera plus parcimonieux pour les contributions extérieures tout en maintenant absolument la qualité exigée pour l'élaboration des normes.

Au cours de la discussion sur le budget, la question de la publicité sur la page de couverture des deux revues *SI+A* et *IAS* a de nouveau été soulevée. Le CC désire arriver à des pages de couverture sans caractère publicitaire et, pour cela, a pris contact avec la SEATU. Mais des contrats de bail sont encore en vigueur et cette nouvelle formule ne peut pas être introduite immédiatement. D'autre part, il s'agira de trouver une compensation au manque à gagner lié à l'abandon de la publicité en couverture.

A une grande majorité, l'assemblée a rejeté une motion des groupes spécialisés demandant à ne plus devoir rémunérer les prestations du secrétariat général en leur faveur. Finalement le budget fut accepté avec 1 opposition et 5 abstentions.

Les délégués ont donné leur accord pour une revalorisation des groupes spécialisés et leur meilleure représentation au sein de l'assemblée des délégués. On souhaite cependant un peu de temps pour étudier plus en détail cette proposition. L'examen de cette question a été reporté à l'assemblée des délégués de 1991, par 103 voix contre 73.

Les normes proposées par la CCN ont été adoptées après une courte discussion. Le CC a pris bonne note de divers souhaits exprimés par l'assemblée, notamment celui d'un index annexé aux normes, celui que les normes d'ingénieur ayant trait au même domaine béton-acier-bois entrent en vigueur en même temps, celui enfin d'une coordination des périodes transitoires prévues pour l'application.

Le règlement concernant le traitement des normes européennes a été accepté. Les questions de publicité seront abordées à l'occasion d'un séminaire en relation avec la situation à l'intérieur du futur espace économique européen.

La proposition du CC de permettre aux bureaux inscrits dans la liste SIA des bureaux d'études de faire connaître leur appartenance à la SIA de manière simple n'a pas trouvé grâce auprès des délégués. La disposition des statuts réglant cette question de manière restrictive reste donc inchangée.

Pour conclure la séance, qui a pris fin vers 14 h 15, les délégués de la section des Grisons ont présenté avec la sympathique efficacité que leur donne une longue expérience du tourisme, le programme prévu pour les Journées SIA 1991, qui auront lieu les 21, 22 et 23 août à Flims.

## Le coin de la rédaction

### Point final

#### L'empire de l'image

S'il fallait définir la caractéristique la plus marquante de notre siècle, je choisirais la diffusion universelle de l'image.

En effet, la technique a non seulement atteint une qualité de reproduction touchant à la perfection, qu'il s'agisse de la photographie ou de la vidéo, mais elle est capable de créer avec le même niveau qualitatif des images synthétiques, produits du rêve ou du hasard électronique.

Mieux : la multiplication ou la diffusion électronique de ces images trop parfaites les montrent en un instant aux habitants de la Terre entière. Un montagnard albanais, qui ne s'éloignera peut-être jamais de plus de 50 kilomètres de son village, aura assisté par la grâce de la télévision d'Etat aux fastes des grand-messes communistes de Pékin, alors que le dernier Indien de l'Amazonie ne mourra pas - quand ? - sans que son portrait ait fait le tour des écrans et des journaux du monde entier.

La technique n'oublie pas la technique : il n'est pas de construction trop complexe pour être montrée en couleur, tournée et retournée comme modèle d'éléments finis, comme plan, perspective ou vue fantôme sur l'écran d'un ordinateur.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'image peut être trompeuse. Lors de la guerre de Crimée (1854-1856), un député français à la Chambre brandissait des photographies d'exactions commises par les belligérants en s'écriant : « La photographie ne saurait mentir ! » Hélas ! Moins de vingt ans après son invention en 1837, on avait déjà réussi à falsifier la photographie par des montages : les « preuves » photographiques n'étaient que d'ignobles faux...

Si chacun peut apprécier le décalage entre la qualité technique d'une photographie ou d'un film et la piètre valeur esthétique ou morale de son contenu, il n'en est pas de même pour l'image technique. L'exemple banal en est fourni par les programmes de démonstration de certains logiciels : ce qui se déroule sous les yeux du client potentiel touche à l'art, tant l'aspect esthétique se combine aux possibilités techniques quasi illimitées. L'acheteur déchanté parfois quand ses propres applications ne « tournent » pas si bien. Ce qui peut être plus grave, c'est lorsque l'image chatoyante détourne l'attention du processus qui l'a engendrée. Il n'est apparemment plus sorcier de créer des écrans enthousiasmants, mais il reste difficile d'analyser et de traiter par le calcul des programmes complexes. Le « pinceau électronique » ne peut être que le complément à la science, doublée d'intuition, de l'ingénieur. Illustrée en couleur, une erreur de conception n'en reste pas moins une erreur.

Jean-Pierre Weibel

### Janvier 1991 : Ingénieurs et architectes suisses dans ses nouveaux locaux !

A l'heure où sont écrites ces lignes, nous vivons dans deux chantiers à la fois : celui du « château » de Bassenges, appartenant à l'EPFL, qui subit une cure de rajeunissement, et celui des futurs locaux de la rédaction, où nous allons nous installer d'ici à la fin de l'année.

Pour la première fois, notre revue sera abritée par son propre toit, puisque la SEATU a acquis l'immeuble où nous emménageons. Plus important encore, ce sera également la première fois que nous pourrons offrir un poste de travail adéquat à tous les membres permanents de la rédaction. Nous reviendrons plus en détail sur nos nouveaux locaux lorsque nous y serons installés. L'adresse ?

*Rue de Bassenges 4, à Ecublens, à 500 mètres de nos pénates actuelles.*

Comme la rédaction restera fermée jusqu'au 3 janvier prochain pour nous permettre de déménager, prière de faire parvenir toute communication à notre adresse postale :

*Ingénieurs et architectes suisses, case postale 180, 1024 Ecublens.*

Nous nous réjouissons de retrouver nos lectrices et nos lecteurs le 16 janvier prochain ; nous leur présentons nos meilleurs vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année.

Toute la rédaction